
Séance du 10 décembre 2009

N°2009.12.A.1.4.

OBJET : DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE TOURAINE PROPRE

Le dix décembre deux mille neuf, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Truyes, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes : M. HOULARD - Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - Mme DUBOËL - Mme TRECUL
- Commune de Montbazou : M. GAILLARD - M. BAGUET
- Commune de Monts : M. DURAND - M. METAIS
- Commune de Saint-Branches : M. AGEORGES - M. BOURINEAU - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT - M. CARPENTIER
- Commune de Truyes : M. LANDRE - Mme MASVEYRAUD - M. CONNEBERT
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON

Absent excusé : M. BRASSE

Pouvoirs : M. REVECHE à M. DURAND - Mme RENAUD à M. GAILLARD - M. GRILLET à M. ESNAULT - M. MAURICE à M. HOULARD - M. CHAGNON à M. LAFON - M. BOUCEBCI à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Alain ESNAULT

Tour(s)plus a délibéré le 10 juillet dernier sur l'extension de son périmètre géographique par adhésion des 5 communes de la Communauté de Communes de la Confluence au 1er janvier 2010.

Or, la CC de la Confluence est membre du SMICTOM de La Billette qui a pour compétence le transfert, le transport et le traitement des déchets ménagers résiduels, la gestion du contrat Eco-Emballages et la communication sur le tri sélectif.

Les communes de la CC de la Confluence vont adhérer à Tour(s)plus au 1er janvier 2010 et vont transférer la totalité de la gestion de leurs déchets à la Communauté d'agglomération qui possède cette compétence.

Le SMICTOM ne possédant plus alors qu'un membre qui est la CCVI au 31 décembre 2009, il doit être dissous.

Considérant que le SMICTOM de la Billette est membre du syndicat mixte Touraine Propre ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes du Val de l'Indre d'adhérer au syndicat mixte Touraine Propre qui a pour objet :

- effectuer toutes études en vue du traitement et de la valorisation énergétique des déchets ;
- concevoir, réaliser et exploiter les nouveaux centres de traitement de valorisation énergétique ;

- effectuer toutes études sur les filières de traitement des déchets, complémentaires à la valorisation énergétique ;
- promouvoir la réduction des déchets à la source (avant même l'apparition du déchet et sa prise en charge par un éliminateur).

Vu les articles L. 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts du syndicat mixte Touraine Propre annexés à l'arrêté préfectoral n° 2GCT/n° 09-22 du 06 avril 2009 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Décide à l'unanimité** de demander l'adhésion de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au syndicat mixte Touraine Propre, à compter de la dissolution du SMICTOM de la Billette ;
- **Procède** à l'élection des six délégués titulaires de la Communauté de Communes du Val de l'Indre au comité du syndicat mixte Touraine Propre.

Ont obtenu l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix) :

- ⇒ M. Bernard MAURICE
- ⇒ M. Tahar BOUCEBCI
- ⇒ M. Jean-Yves GANGNEUX
- ⇒ Mme Arlette MASVEYRAUD
- ⇒ Mme Béatrice TILLIER
- ⇒ M. Gérard BOUGRIER

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

14 DEC. 2009

Publié ou notifié le :

16 DEC. 2009

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques Durand

Jacques DURAND